

combattre, étoit la substitution d'un moïen qui pût obliger les coupables à avouer leurs crimes; aussi est ce celle qu'il a évitée avec le plus de soin; il en revient presque toujours à l'impunité parfaite de tous ceux qui ont le courage de nier jusqu'au bout, ou à une prison perpétuelle pour ceux qui, malgré le plus haut degré de présomption, & les risques qu'il y auroit à les relâcher, ont eu le bonheur de ne rien avouer; prison dont ils seront bientôt relâchés à l'occasion de quelque événement qui, animant la joie des citoïens, affoiblira leur juste ressentiment contre ceux qui ont troublé la société, & la crainte qu'ils doivent avoir des suites d'une si dangereuse impunité (a). Mr. Sonnenfels

---

(a) Cette seule réflexion paroît devoir suffire pour détruire tout le système de Mr. de Beccaria. Système accredité parmi tous ceux chez les quels les paradoxes & les sophismes tiennent lieu de raisonnement & d'expérience. Les prétendues prisons perpétuelles ne seroient que les prisons de quelques années, & l'on verroit toujours rentrer dans la société les monstres qui en ont conjuré la destruction. Le mariage, la naissance, ou le couronnement d'un Prince; un incendie, une prison forcée, &c. rendroient infailliblement la liberté à des hommes abreuvés de sang, & qui n'en seroient jamais assouvis. C'est sur l'injustice & l'absurdité de ce retour dans la société qu'est particulièrement fondée, suivant la judicieuse remarque de saint Augustin, la loi qui condamne les scélérats à mort : *Qui morte mulcatur, numquid moram quâ occiditur, quæ brevis est, ejus supplicium leges æstimant; aut non potiùs quoddam in sempiternum eum auferant de societate viventium?* Nous renvoyons à d'autres réflexions que nous avons faites